



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS
COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 87/11
concernant les comptes de l'exercice 2010

(Annexe au rapport de la Commission de Gestion sur les comptes de l'exercice 2010)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

La Commission des Finances s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes 2010, présentés à l'instar du budget 2011, sous un nouveau format. Nous avons eu la possibilité d'auditionner individuellement les membres de la Municipalité ainsi que Monsieur le Syndic et nous les remercions pour leur disponibilité.

Voici arrivé la fin de la législature 2006-2011 et dans son rapport, la Commission se permettra d'effectuer une petite rétrospective de la période en décortiquant quelques points cruciaux. Mais pour débiter, un petit rappel, le budget 2010 prévoyait :

- 1) **un déficit de CHF 634'258.-**
- 2) **un autofinancement négatif de CHF 377'515.-**

Dans son rapport, la COFIN mentionnait que les réserves accumulées lors des années précédentes (CHF 6,4 mio) devaient permettre de supporter ce passage plus difficile. Force est de constater que le bouclage se présente de manière très positive puisque l'autofinancement 2010 s'élève finalement à CHF 5'599'318.-. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce résultat, même si l'écart par rapport aux prévisions est très important.

Nous reviendrons en détails sur les principaux éléments expliquant l'écart, mais pour avoir une vision rapide, nous résumons ci-dessous les soldes (produits moins charges) des différents dicastères entre les comptes et le budget. Cela signifie, qu'excepté l'instruction publique et la police, le coût de chaque dicastère a été largement inférieur au budget.

Si l'on fait la même comparaison entre les comptes 2010 et 2009 le constat change radicalement et à l'exception des postes finances et sécurité sociale qui sont en baisse et ceci, pour des raisons indépendantes à la volonté municipale, les charges de tous les dicastères sont en hausse sur les comptes 2010 par rapport à ceux de 2009.

C'est « l'effet circonflexe » où par exemple, le montant prévu au budget 2010 est supérieur à celui des comptes 2009 et également 2010.

La Commission des Finances déplore cette approche et en a déjà parlé à la Municipalité. **Le budget étant l'expression d'une volonté politique, il devrait correspondre à ce que désire faire son auteur et non se laisser suffisamment de marge au cas où. Un dépassement de budget ne pose aucun problème s'il est dûment justifié. Pour rappel la Municipalité a des compétences de dépenses de CHF 25'000.- sans faire appel au Conseil Communal.**

A) Comptes 2010 versus budget 2010		%
1. Administration	-216'367.-	- 12%
2. Finances	-3'364'984.-	- 20%
3. Domaines et bâtiments	-158'272.-	- 16%
4. Travaux	-265'330.-	- 14%
5. Instruction publique	+87'871.-	+ 5%
6. Police	+20'111.-	+ 3%
7. Social	-3'493'170.-	- 36%

B) Comptes 2010 versus comptes 2009		
1. Administration	+127'389.-	+ 8%
2. Finances	-2'194'163.-	- 14%
3. Domaines et bâtiments	+32'454.-	+ 4%
4. Travaux	+63'459.-	+ 4%
5. Instruction publique	+364'352.-	+ 22%
6. Police	+158'333.-	+ 25%
7. Social	-2'926'313.-	- 36%

Analyse

1) Impôts

- **Revenus (210.4001)** dans son rapport sur le budget 2010, la Commission avait fait part de son pessimisme sur la tendance de l'impôt sur le revenu après la crise financière 2008-2009, et relevait que l'estimation de ce poste était trop optimiste, sans toutefois l'amender. Elle note ici que la baisse est de 14% par rapport au budget et de 10,8% sur les comptes 2009. Cette baisse, si elle devait se confirmer lors des prochains exercices, pourrait devenir inquiétante pour l'équilibre des comptes.
- **Fortune (210.4002)** : en hausse de 30,8% sur le budget, mais en baisse de 7,5% sur les résultats 2009. Comme dans l'impôt sur les revenus, la tendance à la baisse par rapport à 2009 est préoccupante.
- **A la source (210.4003)** + 455%. L'embellie de ce poste provient exclusivement d'un rattrapage dû à la mise en place d'un nouveau système de traitement, qui permet d'éviter d'attendre le bouclage définitif, afin de connaître les montants dû à la Commune de Prangins. Selon les estimations effectuées par la Municipalité le montant est évalué à environ CHF 800'000.-. Nous vous précisons que ce compte comptabilise les impôts des frontaliers pour l'essentiel.

- **Succession (210.4050)** CHF 1'121'067.-, mais pour rappel, le montant pour ce poste au budget est à zéro, ce dernier n'étant pas prévisible. De plus s'il y a un solde, ce dernier sera affecté au remboursement de la dette conformément au désir de la Municipalité.

Pour résumé, l'évolution globale des impôts a été influencée par des **éléments d'ordres extraordinaires (à la source + succession)** qui ne sont, par définition, pas maîtrisables par la Municipalité.

2) **Service financier**

- **Péréquation (220.3520 et 220.4520)**
- En introduction, nous voulons signaler qu'en 2009, notre Commune a été très fortement impactée par le système des planchers et des plafonds, lors de l'établissement de la facture finale. Pour l'exercice 2010, la Commune de Prangins a bénéficié d'un effet correctif qui n'était pas prévisible puisque les chiffres sont fournis par l'Etat de Vaud. Pour rappel le décompte final de la facture sociale ne sera établi que courant août 2011.
- Ces deux comptes ne concernent que la **péréquation directe horizontale**. L'Etat n'est pas touché par ce mécanisme, seules les Communes le sont. Il existe également un système péréquatif indirect qui s'appelle communément la facture sociale. Pour en revenir aux deux comptes susmentionnés, le montant net payé en 2010 est inférieur de 24% à celui payé en 2009 soit environ CHF 1 million et la différence avec le budget est également moindre de 14%. Dans ce domaine, comme indiqué ci-dessus, c'est l'Etat qui est « maître de la situation » et les chiffres définitifs ne sont connus qu'au dernier moment. Il est à noter que 2010 est l'ultime année effectuée avec ce mode de calcul qui consistait, d'un côté, à payer 13 points d'impôts communal et de l'autre, à recevoir un montant compensatoire quand certaines dépenses communales dépassaient un plafond. Dès 2011, le système péréquatif changera et le processus sera inversé. La commune ne paiera plus un montant fixe en point d'impôts, elle paiera sa part, toujours en point d'impôt communal, d'un montant variable qui prendra en considération les besoins de toutes les communes du canton répondant à un certain nombre de critères dont les principaux sont :
 - La population de la commune (Prangins recevra env CHF 320.- par habitant)
 - Solidarité pour les communes à faible capacité financière. Les communes avec un point d'impôt par habitant (PIH) inférieur à la moyenne cantonale reçoivent une compensation qui croît plus la différence augmente.
 - Les dépenses thématiques. Remboursement de charges communales excédant un certain niveau exprimé en point d'impôt communal (PI) concernant les transports routiers, publics et scolaires (<8 PI) ainsi que l'entretien des forêts. (<1PI)

3) Domaines et bâtiments / Travaux

C'est dans ces deux dicastères que la Commission a relevé le plus grand nombre d'écarts par rapport au budget. C'est également dans ces deux dicastères qu'il y a eu le plus de changements de Municipaux, puisque Mme D.E. Christin a repris le dicastère de Mr André Fischer et a dû établir le budget 2010 en l'absence du chef de service Mr Marino Giovannini, alors en convalescence. Mr François Bryand a également repris le dicastère de Mr J.J. Brugger, alors que le budget 2010 avait été essentiellement établi par ce dernier.

Dans son rapport sur l'exercice 2009, la COFIN avait déjà relevé qu'elle souhaitait, à l'avenir, que certains postes soient budgétisés sur la base d'un lissage sur 5 ou 10 ans afin d'éviter l'effet yoyo. Elle regrette que cette remarque n'ait pas été suffisamment prise en compte pour le budget 2010. Néanmoins, lors de ses discussions sur l'exercice 2010 avec les différents municipaux, elle peut confirmer que notre requête a été reçue 5 sur 5 et que des efforts allant dans cette direction seront faits dans le futur.

4) Endettement

La Commission se réjouit de la tendance de la dette de la Commune. A la fin de 2010, l'endettement s'élève à CHF 23'610'000.- selon le tableau en page 99. Il faut cependant relever qu'un montant de CHF 2'000'000.- a été provisionné pour remboursement futur de dette en 2011, ce qui amènera l'endettement à CHF 21'610'000.- à fin 2011. Cette réduction de la dette aura un impact positif sur les intérêts payé par la collectivité, qui devraient poursuivre leur tendance à la baisse.

Rétrospectives de la législature

Comme mentionné en introduction, nous voilà arrivés au terme du premier quinquennat mis en place dans le canton de Vaud suite à l'acceptation de la nouvelle constitution cantonale par le peuple le 22 septembre 2002. Trois ans plus tard, le Grand Conseil a accepté, lors de la révision de la loi sur les communes, de supprimer les autorisations d'emprunt pour les communes et d'introduire la notion de plafond d'endettement.

Le travail pour les municipalités fut alors fastidieux car il nécessitait de prévoir pour les 5 prochaines années tous les investissements à faire, et les fonds qu'il faudrait emprunter pour les réaliser en tenant compte de l'évolution des recettes fiscales qui influenceraient les liquidités et donc les montants à emprunter.

Il est intéressant de reprendre aujourd'hui les chiffres prévus à l'époque et de comparer la réalité aux prévisions d'il y a 5 ans.

Dans son rapport sur le préavis 10/06 concernant le plafond d'endettement la commission des finances avait fait le préambule suivant :

« Le travail demandé par l'Etat de Vaud à toutes les communes du canton consiste à effectuer une prévision sur 5 ans des recettes et des dépenses communales est un exercice très difficile. Dans un monde qui évolue de plus en plus vite, 5 ans représentent un temps

considérable. Les hypothèses formulées aujourd'hui et les taux de croissance qui en découlent peuvent vite s'avérer inexacts si la situation économique, politique voire démographique évolue différemment que prévu. Prenez par exemple la croissance économique (taux de croissance du PIB), elle influencera les revenus des ménages et donc les recettes fiscales de la commune, elle influencera les taux d'intérêts et donc les intérêts que paient la commune pour ses dettes, elle influencera le chômage et donc la facture sociale à charge de l'Etat et des communes. Comme la prévision se fait sur 5 ans, il y a l'effet multiplicateur des années. Par exemple un taux de croissance de 2% représente une hausse de 10,4% cinq ans plus tard. Si ce taux s'avérait faux et qu'il était en réalité de 1,5% le résultat serait de 25% inférieur à la prévision.

On constate donc qu'il faut prendre les chiffres indiqués avec circonspection et qu'il faudra sûrement s'attendre à des différences. »

Entrons dans le vif du sujet :

Dettes (selon critères pour le plafond)

Investissements

Estimés en 2006 selon préavis 10/06 pour :

Le 31.12.10	CHF 30'172'000.-	CHF 8'040'000.-
-------------	------------------	-----------------

Effectif selon préavis 87/11 comptes 2010

Au 31.12.10	CHF 25'838'000.-	CHF 5'544'000.-
-------------	------------------	-----------------

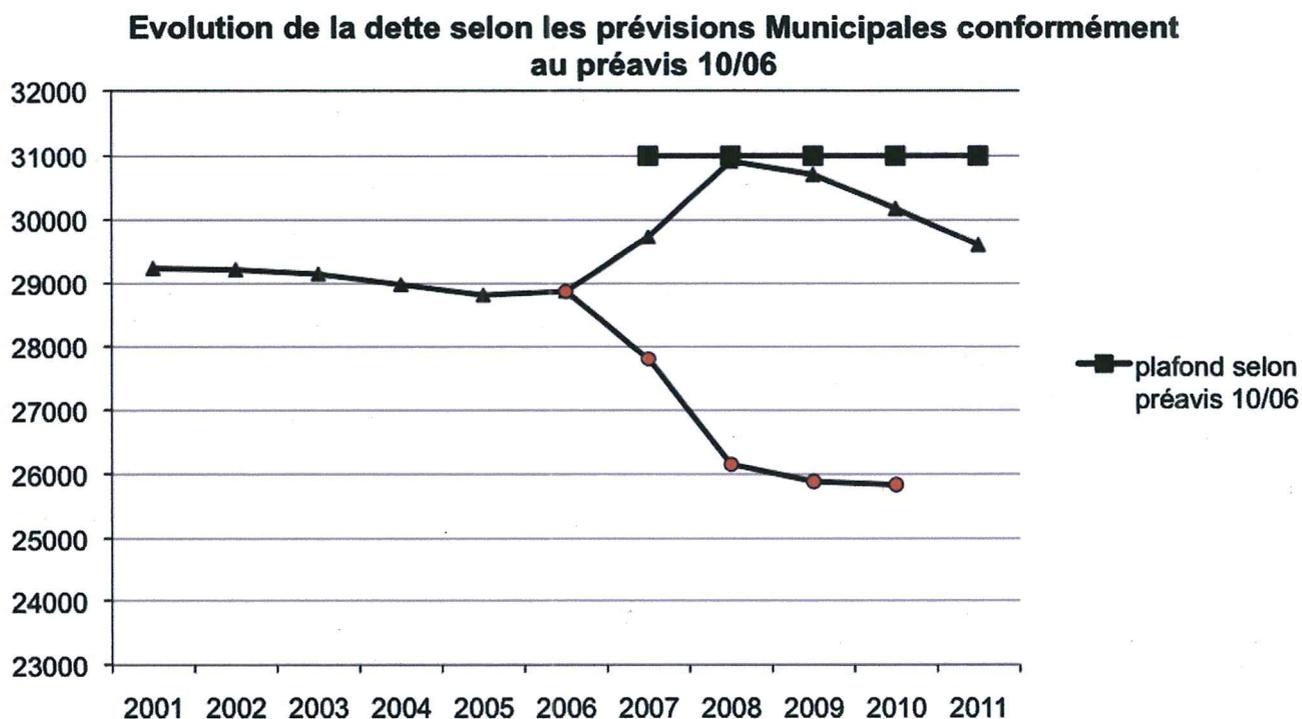
Soit CHF	CHF -4'334'000.-	CHF -2'496'000.-
----------	------------------	------------------

Ou	-14,4%	-31%
----	--------	------

On pourrait donc en déduire que les investissements non effectués ont permis de ne pas emprunter et qu'il a même été possible de réduire la dette de CHF 1'838'000.- par rapport aux prévisions de 2006 soit – CHF 4,3 mio.

En réalité la dette (long et court terme) s'est réduite de CHF 3,28 mio. Soit-12.2% quand, pendant cette même période, la population Pranginoise augmentait de 7.2%, cela signifie que la dette par habitant s'est réduite de 18%.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des dettes :



La courbe avec les triangles représente le niveau d'endettement prévu depuis 2006 et celle avec les ronds, la dette effective.

Dans son préavis 10/06 sur le plafond d'endettement, la Municipalité précisait qu'elle continuerait sa politique financière à savoir :

- remboursement des dettes
- investir pour développer le patrimoine communal tout en fixant les priorités en fonction des nécessités.

Force est de constater que la Municipalité, tout au long de ces années, a suivi la ligne qu'elle s'était fixée tant au niveau des dettes que du choix des investissements et ce, malgré la plus grave crise économique qu'ait connu le monde depuis 1929. Il s'avéra en fait que la Suisse fût beaucoup moins touchée que ses voisins ce qui eu comme conséquence de meilleures rentrées fiscales que budgeté ainsi que des recettes supplémentaires dues à un changement de calcul des provisions fiscales des personnes morales. Toujours est-il que, lors de l'élaboration des budgets 2008 et 2009, la situation économique se détériorait rapidement et la Municipalité a su faire preuve de prudence dans ses investissements.

Aujourd'hui, la situation financière de la commune est parfaitement saine avec des provisions importantes pour les investissements futurs, ses dettes ont été réduites comme on l'a vu plus haut et notre commune peut ainsi envisager les défis démographiques de l'avenir, en tout cas ceux du prochain quinquennat, avec sérénité.

Qu'en soit ici remercié son principal instigateur, notre syndic Monsieur Hans Rudolph Kappeler.

Conclusions de ce rapport:

- Nous estimons que la situation financière de la Commune est saine, permettant d'envisager le développement futur ainsi que les investissements à venir de manière sereine.
- L'endettement a atteint un niveau qui n'a plus été atteint ces dix dernières années, ce qui est très réjouissant pour les générations futures.
- Globalement, sans les éléments extraordinaires mentionnés plus haut, le bouclage des comptes se serait révélé plus problématique, en raison de la tendance à la baisse entamée par l'impôt sur le revenu.

Prangins, le 8 juin 2010

La Commission des Finances

Jacques Antoine

Michel Augsburgers

Yann Hervieu

Reynald Pasche

Jacques Auberson (Président)